



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la  
Formation Professionnelle - Val-de-Marne

FNEC-FP Force Ouvrière  
Maison des syndicats  
11-13 rue des Archives  
94010 Créteil Cedex

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FNEC FP-FO 94 AU CDEN DU 10 AVRIL 2026

Madame la préfète,  
Madame la vice-présidente du conseil départemental,  
Monsieur le directeur académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Ce CDEN se tient aujourd'hui alors que des dizaines de classes - maternelles comme élémentaires - sont privées d'enseignant depuis des semaines, parfois des mois. Des élèves n'ont plus cours qu'un jour par semaine. Des classes montent à 48 élèves comme à la maternelle La Fontaine à Joinville. Des directeurs renoncent à assurer la direction de leur école pour tenir une classe que personne d'autre ne prend en charge. Des conseillers pédagogiques sont envoyés en remplacement dans les classes...

### **Des dizaines de classes privées d'enseignants depuis des semaines, voire des mois**

Voici quelques faits très partiels qui montrent l'ampleur du désastre actuel :

- **Elémentaire Jules Ferry à Maisons-Alfort** : 8,5 jours remplacés sur 66,5 jours d'absence depuis la rentrée de septembre.
- **Elémentaire La Grange à Rungis** : 43 jours d'absence non remplacés
- **Elémentaire Saint-Exupéry à Thiais** : 66 jours d'absence non remplacés
- **Maternelle Les Marguerites à Fresnes** : une classe de PS a perdu 23 jours de classe depuis septembre, soit l'équivalent de plus d'un mois de classe.
- Hier, jeudi 9 avril, sur la **seule circonscription d'Orly**, 14 absences n'ont pas été remplacées.
- **Maternelle Réveillon à Villecresnes** : absence non remplacée d'une enseignante de GS depuis trois semaines. La titulaire est en arrêt jusqu'aux vacances.
- **Maternelle du Château à Villecresnes** : les absences non remplacées de la décharge de direction mettent en difficulté la directrice de l'école qui a été nouvellement nommée sur l'école. Cette dernière est déchargée les jeudis et vendredis. Depuis le début de l'année, l'enseignante a été absente 21 jours sans être remplacée.
- **Maternelle Jean Lurçat à Valenton** : l'enseignante de la classe PS/MS est remplacée depuis le retour des vacances de février, mais uniquement les lundis et mardis. Elle a déjà indiqué que son absence serait prolongée jusqu'à la fin du mois d'avril.
- **Elémentaire Thorez A à Ivry-sur-Seine** : absence non remplacée depuis le 2 avril ; aucun remplacement prévu jusqu'aux vacances.
- **Maternelle Solomon à Ivry-sur-Seine** : dans école de trois classes, une enseignante absente depuis le 12 mars, une autre depuis le 14 mars. L'enseignant qui reste est un remplaçant. La directrice totalement déchargée, sur deux écoles, est obligée de prendre la classe parfois. Des classes sont montées à 37 élèves, avec des remplacements ponctuels.
- **Elémentaire Jean Jaurès à Villiers-sur-Marne** : une enseignante absente depuis le 30 mars, pour au moins deux mois. Remplacée la première semaine, puis lundi et mardi de cette semaine. Mais la remplaçante a été appelée sur une autre école depuis jeudi 9 avril.
- **Maternelle Henri Barbusse à Alfortville** : un enseignant absent depuis deux semaines, non remplacé.
- **Elémentaire Saint-Exupéry à Thiais** : un CE1 a classe un jour par semaine depuis un mois.
- **Maternelle Les Tilleuls à Saint-Maur-des-Fossés** : absence depuis le 9 mars, remplacée uniquement les jeudi et vendredi depuis quatre semaines.

- **Elémentaire du Centre à Choisy-le-Roi** : une enseignante non remplacée depuis trois semaines
- **Maternelle Casanova à Choisy-le-Roi** : deux enseignantes non remplacées le vendredi depuis la reprise des congés d'hiver
- **Maternelle La Fontaine à Joinville-le-Pont (école de 4 classes)** : deux enseignantes sont en arrêt maladie, la première depuis la mi-décembre, la deuxième depuis début janvier. Seules 2 enseignantes, sur 4, accueillent donc, depuis des mois, l'ensemble des élèves de l'école, les remplacements n'ayant été que très ponctuels, et sur une seule classe. Chaque enseignante accueille donc, en moyenne, sept élèves supplémentaires le matin, et jusqu'à une quinzaine l'après-midi. Les effectifs ont même atteint 48 élèves dans une classe. Le fonctionnement de l'école est donc très fortement dégradé, et la sécurité des élèves n'est plus garantie. Les sorties scolaires, certaines activités pédagogiques ne sont plus assurées pour des raisons de sécurité. Les enseignantes font face, de plus, à l'incompréhension et à la colère légitime des parents.
- **Elémentaire Parangon à Joinville-le-Pont (école de 9 classes)** : la directrice de l'école bénéficie d'une demi-décharge statutaire de direction. L'enseignant qui assure son complément de décharge est en arrêt maladie depuis le 13 décembre. A ce jour, cet enseignant n'a été remplacé que 5 jours. Depuis quatre mois, les élèves de la classe sont donc privés d'enseignement deux jours par semaine. A ce non remplacement s'ajoute celui d'une enseignante de CM2 depuis le 9 mars. Cette collègue n'a été remplacée que très ponctuellement. En conséquence de cette situation, le fonctionnement de l'école et les conditions d'enseignement et d'apprentissage de tous sont dégradés.
- **Elémentaire Jean Moulin à Vitry-sur-Seine** : une collègue absente depuis janvier, est remplacée par intermittence. 4 semaines non remplacées cumulées sur cette classe depuis janvier.
- **Elémentaire Makarenko A à Vitry-sur-Seine** : enseignante de l'ULIS est absente depuis le 6 avril, avant de partir en congé maternité. Elle ne reviendra pas. Pas de remplacement prévu à ce jour.
- Enseignant d'UPE2A non remplacé depuis janvier.
- **Maternelle Eva Salmon de Vitry-sur-Seine** : une enseignante en classe de PS absente depuis un mois. Elle n'a été remplacée que 2 jours. Arrêt jusqu'au 6 mai qui peut encore durer.
- **Elémentaire Diderot à Vitry-sur-Seine** : un complément de temps partiel n'est pas remplacé le vendredi. Les élèves n'ont classe que 3 jours sur 4.
- **Maternelle Victor Hugo à Vitry-sur-Seine** : l'enseignante fonctionnaire stagiaire n'est pas remplacée quand elle est en formation.
- **Elémentaire du Centre à Saint-Maurice** : l'enseignant fonctionnaire stagiaire a démissionné. Il est absent depuis le 9 mars. La situation est connue du pôle 1<sup>er</sup> degré et de la circo. Tous les 15 jours, les élèves n'ont pas d'enseignant. Donc sur la période 4, ils ont eu deux semaines de classe avec leur autre enseignante et une semaine avec une remplaçante.
- **Maternelle Camille Claudel à Villeneuve-le-Roi** : une enseignante absente depuis le 9 mars, non remplacée. C'est une école de 4 classes.
- **Maternelle Annie Fratellini à Villeneuve-le-Roi** : dans cette école de 5 classes, l'enseignante, qui assure la classe 3 jours par semaine, n'est pas remplacée depuis le 1<sup>er</sup> avril. L'absence est prévue pour durer deux mois. Les élèves ont donc un jour de classe par semaine.
- **Maternelle Frédéric Joliot Curie à Orly** : une enseignante absente depuis le 16 mars, non remplacée.
- **Maternelle Paul Eluard à Orly** : une enseignante absente depuis les vacances de Noël. Non remplacée.
- **Elémentaire Marcel Cachin B à Orly** : enseignant du dispositif ULIS non remplacé depuis décembre.
- **Elémentaire Centre à L'Hay-les-Roses** : le complément du vendredi d'une enseignante à 75% n'est pas remplacée depuis début janvier. Ses élèves n'ont classe que 3 jours sur 4.
- **Maternelle du Coteau à Cachan** : hier, 9 avril, 3 enseignantes non remplacées sur 7 classes.
- **Elémentaire Jean Monnet à Fresnes** : enseignante absente du 18 janvier au 18 avril. 6 journées remplacées à ce jour. Soit plus de 10 semaines sans classe pour ces élèves.
- Au total **les directions d'écoles de Fresnes comptabilisent 498 jours de classe non remplacés** depuis la rentrée de septembre, soit l'équivalent de 5 postes d'enseignants qui sont supprimés de fait.

**Les départs en formation de direction d'école ne sont pas remplacés, de même que les étudiants qui passent le concours et complètent les directions d'école.** Dans le même temps, des groupes de travail sont organisés par certains IEN demandant aux directeurs d'élaborer **des « protocoles de continuité pédagogique »**, des consignes sont données demandant aux enseignants d'organiser **« l'auto-remplacement »** de leurs collègues en formation qui ne sont pas remplacés.

## **Nous opposons la dette de l'État vis à vis de milliers d'élèves de notre département**

Sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, il est écrit : *Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ainsi que de la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».*

**Oui, c'est un devoir de l'État que de garantir le droit à l'instruction à chacun des élèves des établissements scolaires de ce département.**

A la baisse démographique invoquée pour justifier les 1891 postes supprimés dans le premier degré, dont 41 pour notre département, **nous opposons la dette de l'État vis à vis de milliers d'élèves de notre département qui ont été et sont toujours privés de leur droit à l'Éducation en conséquence des plafonds d'emplois et de l'enveloppe fermée qui interdit le recrutement et la formation des enseignants indispensables pour que tous les remplacements soient assurés.**

**Dans ces conditions, c'est le devoir de l'État d'organiser la baisse des effectifs par classe pour permettre à ces élèves de bénéficier de groupes réduits pour rattraper les jours, semaines, voire les mois, durant lesquels ils ont été privés de classe. Aucune suppression de postes, aucune fermeture de classe ne peut être justifiée dans de telles conditions.**

**Un gouvernement soucieux de l'avenir de la jeunesse et du respect du devoir de l'État d'assurer l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés prendrait dans cette situation la décision d'octroyer une dotation exceptionnelle pour garantir ce rattrapage. Il déciderait d'embaucher et de former massivement des enseignants pour que tous les remplacements soient assurés et que plus un seul élève ne subisse cette situation désastreuse.**

Comme le scandaient les enseignants dans la manifestation en direction du Ministère le 31 mars dernier, « les milliards pour l'instruction pas pour les porte-avions ni pour les munitions ! »

## **Nous vous demandons le retrait de la carte du remplacement**

Monsieur le Directeur académique,

Contraint par l'enveloppe fermée amputée de 41 postes d'enseignants auxquels s'ajoutent les 27 postes retirés des écoles pour mettre en place les PAS, un dispositif permettant de réduire et donc de remettre en cause les notifications de la MDPH permettant aux élèves en situation de handicap de faire valoir leur droit de bénéficier d'une scolarisation adaptée à leurs besoins, à la rentrée prochaine, vous avez annoncé la fusion des différentes catégories de remplaçants (BR REP+, BR FC, BR ASH, BR sans spécialité) et vous prévoyez la refonte de la carte du remplacement, en passant de 5 à 4 zones, élargissant ainsi le territoire d'intervention des personnels, augmentant le temps de trajet et aboutissant à une dégradation supplémentaire des conditions de travail et du fonctionnement de toutes les écoles.

Cette situation n'est pas spécifique à notre département puisque la fusion des différents types de remplaçants mise en œuvre depuis le décret du 9 mai 2017, conjuguée aux suppressions de postes et dotations insuffisantes depuis 2008 mais aussi à la crise du recrutement, ont eu des conséquences catastrophiques.

Un rapport sénatorial publié en juin 2025 confirme ainsi l'état désastreux du remplacement des enseignants absents dans les écoles : en 2023-2024, le nombre de demi-journées non remplacées s'élevait à 1 630 163, contre 1 095 001 en 2018-2019... soit une hausse de 49% !

Notre organisation syndicale réaffirme que ce n'est ni le pilotage départemental, ni le déploiement d'une nouvelle solution de pilotage, ni la réorganisation des moyens de remplacement en supprimant les spécificités des types de remplaçants et en passant de 5 zones à 4 qui vont améliorer la situation catastrophique du remplacement dans notre département. La remise en cause des conditions de travail des remplaçants a toujours eu comme corollaire la détérioration du remplacement.

Monsieur le Directeur académique, nous tenons ici à rappeler que la circulaire : **n° 2017-050 du 15-3-2017, mise à jour le 22 décembre 2025, indique, dans la partie réservée à l'organisation du remplacement dans**

le 1<sup>er</sup> degré : « *Les remplaçants peuvent exercer dans un périmètre départemental. Il revient au DASEN de déterminer, par arrêté pris après avis du comité social d'administration départemental, la ou les différentes zones géographiques de nomination et d'intervention des remplaçants.* »

Or, à l'évidence, vous n'avez requis l'avis des organisations syndicales ni lors du CSA du 1<sup>er</sup> avril, ni lors du CSA de repli qui s'est tenu hier. Ajoutons que le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, dans son article 48, déclare : « *Le comité social d'administration est consulté sur : 1° Les projets de texte réglementaire relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;* »

Aussi, monsieur le Directeur académique, en vertu des textes énoncés, faute d'avis des organisations syndicales quant au nouveau périmètre d'exercice des remplaçants, **nous vous demandons le retrait de la carte du remplacement que vous prévoyez de mettre en œuvre à la rentrée prochaine.**

## **Une nouvelle classification pour des écoles hors éducation prioritaire qui doit être étendue...**

Concernant les écoles hors éducation prioritaire situées dans des quartiers difficiles ou confrontées à des problématiques particulières, vous avez annoncé la création d'une nouvelle classification (HEP\*) pour les écoles dites « orphelines ». 18 écoles apparaissent ainsi en HEP\*, dans le projet de carte scolaire, sur la base de leur indice de position sociale, inférieur à 90 en moyenne sur les trois dernières années. Ces 18 écoles bénéficieraient des seuils et des décharges de direction de l'éducation prioritaire. Mais elles ne bénéficieraient toutefois pas de la mesure de dédoublements des classes de GS, CP et CE1.

Si la FNEC FP-FO 94 considère que ces mesures constituent une première avancée, nous estimons que le nombre d'écoles pouvant en bénéficier est beaucoup trop limité et laisse de côté de nombreuses d'écoles qui attendent depuis des années des mesures concrètes pour faire face à leurs difficultés. Nous insistons sur le fait que

- l'IPS ne peut pas être le seul repère ; cet indicateur statistique ne rend pas suffisamment compte des disparités sociales au sein d'une école puisque calculé à l'arrivée en 6<sup>e</sup> (de nombreux élèves ne rejoignant pas le collège de secteur)
- le seuil de 90 (qui par ailleurs est inférieur à la moyenne des IPS des écoles REP) exclut de très nombreuses écoles, confrontées à des difficultés sociales et scolaires importantes.

**Plusieurs écoles comme la maternelle Kergomard à Arcueil, la primaire Hautes-Bruyères Villejuif ou encore le groupe Jaurès à Vitry, ... devraient figurer dans cette liste d'écoles HEP\*.**

**La FNEC FP-FO 94 revendique que l'ensemble des écoles situées dans des quartiers difficiles ou confrontées à des problématiques importantes bénéficient de l'ensemble des moyens de l'Éducation prioritaire seuils, décharges et dédoublements !**

## **Dans le second degré, les classes ne désemplissent pas**

**Dans le second degré**, les suppressions de postes et de divisions, ainsi que l'annonce de 1 365 suppressions supplémentaires, aggravent encore les conditions de travail. Les effectifs restent élevés et les classes ne désemplissent pas.

L'argument de la baisse démographique ne tient pas. Dans les faits, les classes restent surchargées :

- Au collège Molière de Chennevières-sur-Marne, les 6e sont à 30 élèves par division et le seront encore l'an prochain, sans même intégrer les élèves d'UPE2A et d'ULIS.
- Au collège Blum d'Alfortville, l'assistante sociale n'est pas remplacée depuis un an et demi.
- Au collège Victor Hugo de Créteil, les collègues continuent de revendiquer un poste d'AED.
- Au collège Joliot Curie de Fontenay qui accueille plus de 800 élèves, les collègues revendiquent la création de 2 postes d'AED, d'un poste de CPE et d'un poste de secrétaire de direction.
- Au collège Victor Duruy de Fontenay-sous-Bois, des postes d'agents manquent depuis des mois. En conséquence, le principal et la gestionnaire doivent assurer eux-mêmes l'encadrement de la demi-pension chaque midi.

- Au lycée Saint-Exupéry de Créteil, l’infirmière n’est toujours pas remplacée depuis le mois de janvier, alors que l’établissement compte 1 500 élèves. Il n’y a pas non plus d’assistante sociale.
- Au collège Pasteur de Villejuif, les personnels demandent inlassablement un poste d’infirmière
- Il manque aussi une infirmière au collège Jean Lurçat de Villejuif ou encore à Albert Cron au Kremlin Bicêtre.
- Au collège Charcot à Joinville-le-Pont, les équipes sont confrontées à une tension extrême liée à la diversité des profils d’élèves, sans aucun moyen adapté.
- Au collège Pissarro de Saint-Maur-des-Fossés, établissement pourtant réputé, l’infirmière scolaire est à bout face aux besoins de 900 élèves. Rappelons que cet établissement a vu ses effectifs exploser ces dernières années avec 200 élèves supplémentaires en moins de 10 ans.
- Au lycée d’Arsonval à Saint-Maur-des-Fossés, des enseignants y ont reçu des menaces, y compris de mort, certains ont été photographiés dans l’exercice de leurs fonctions et exposés sur les réseaux sociaux. Des intrusions de parents ou d’élèves jusque dans les salles de classe sont signalées. Des dégradations répétées, des insultes envers des AED, ainsi que des conditions matérielles dégradées, avec des locaux vétustes et parfois dangereux, viennent compléter ce constat.

## **Impossible d’envisager que les ajustements de carte scolaire soient effectués dans le cadre de l’enveloppe fermée actuelle déterminée par les suppressions de postes.**

**Pour la FNEC FP-FO Val-de-Marne, il est impossible d’envisager que les ajustements de carte scolaire qui se dérouleront en juin et en septembre soient effectués dans le cadre de l’enveloppe fermée actuelle déterminée par les 3256 suppressions de postes.** Le Ministre doit ouvrir l’enveloppe. Il doit répondre aux revendications communes pour lesquelles les organisations syndicales du département ont appelé ensemble à la grève le 31 mars et qui constituent notre mandat commun :

- Le **retrait du plan de 157 fermetures de classes** dans le Val-de-Marne
- **L’annulation des 3256 suppressions de postes** dans l’Education Nationale
- **L’ouverture de toutes les classes et postes demandés** par les écoles et établissements scolaires et la baisse des effectifs dans toutes les classes et écoles, collèges, lycée...
- Les **dédouplements des GS** dans toutes les maternelles REP
- L’application des **normes de l’Education prioritaire** (seuils, classes dédoublées, décharges) à **toutes les écoles situées dans des quartiers difficiles** ou confrontées à des problématiques importantes qui le revendiquent ;
- Le **respect des missions des brigades REP+ et Formation continue**, pour le droit à la formation continue ; non à la fusion des brigades de remplacement ; non à l’élargissement des zones de remplacement ;
- Les **3000 AESH indispensables** afin de permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier de l’accompagnement auquel ils ont droit (respect des notifications MDPH) et la création du statut de fonctionnaire catégorie B pour les AESH avec un vrai salaire pour un temps plein à 24h, comme nous l’avons déjà massivement exprimé le 15 janvier dernier dans la grève départementale et la manifestation intersyndicale au ministère
- La **création massive de postes d’enseignant-e-s spécialisé-e-s** et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de postes de psychologues scolaires, d’infirmier-e-s, de médecins, d’assistantes sociales ;
- Le **respect des orientations** dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l’augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH ;
- **L’abandon des PAS**, des PIAL et de la mutualisation
- Le **recrutement en masse d’enseignants** pour pourvoir tous les postes, assurer tous les remplacements dès le 1er jour d’absence et faire face aux résultats catastrophiques des concours de recrutement de PE dans l’académie de Créteil.

Un vœu commun de toutes les organisations syndicales qui siègent dans cette enceinte sera soumis au vote de ce CDEN.

En vous remerciant de votre écoute et des réponses que vous pourrez nous apporter.